



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déremboursement de la vicso-supplémentation

Question écrite n° 20425

Texte de la question

M. Damien Adam interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le soin de l'arthrose. De nombreux patients atteints d'arthrose des membres inférieurs font part de l'impossibilité d'être soignés et soulagés depuis le déremboursement de la vicso-supplémentation, injection d'acide hyaluronique dans une articulation touchée par l'arthrose afin d'améliorer sa mobilité et réduire la douleur. En effet, le reste à charge pour chaque traitement est chiffré autour de 200 euros, privant de ce soin les patients les plus modestes. Face à ce constat, il l'interroge sur la possibilité de rembourser ces soins à nouveau. À défaut, il l'interroge sur les mesures qu'elle entend prendre pour répondre aux besoins des patients souffrant de cette pathologie.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20425

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5489

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)